

Conseil communal de Château-d'Œx

**Procès-verbal de la séance du jeudi 03 mai 2018
20h30 - 23h25, Salle du Conseil communal**

Présidence : Mme Sonia Ludi

Mme la Présidente ouvre la séance et adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, à M. l'Adjoint au Service des travaux ainsi qu'aux représentantes de la presse.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

Annexe à la convocation : Communication datée du 03 avril 2018 de la part du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE) et de la Municipalité en réponse aux questions posées lors du Conseil communal du 18 mai 2017

1. Appel

Présent-e-s : 49 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Michel Berdoz, David Clément, Susanne Germann, Jacques Henchoz, Nicolas Henchoz, Nicolas Kalbfuss, Anne-Isabelle Mottier, Jacques-François Pradervand, Lucien Rossier, Raymond Vuadens, Denis Zulauff-Wälti

Huissier : M. François Andrey

Scrutateurs : MM. Fernando Ferreira et Vincent Schittli

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

Mme la Présidente implore la bénédiction divine.

Mme la Présidente informe l'Assemblée que M. Pierre-François Mottier souhaite déposer une interpellation lors de cette séance. Elle soumet donc l'ordre du jour modifié suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour modifié

- 1. Appel**
- 2. Correspondances du Bureau**
- 3. Communications du Bureau**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Approbation procès-verbaux des séances du 15 février et du 15 mars 2018**
- 6. Préavis No 5** Demande de crédit pour la réactualisation du projet de plan partiel d'affectation (PPA) « En Glacière »
- 7. Préavis No 6** Demande de crédit pour le démantèlement du télésiège Gérignoz – Tête des Mourriaux
- 8. Préavis No 7** Demande de crédit pour la création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE)
- 9. Préavis No 8** Demande de crédit pour la reprise d'une partie de l'inventaire et divers travaux d'entretien à l'Hôtel de Ville de Château-d'Œx, bâtiment propriété communale
- 10. Interpellation Pierre-François Mottier**
- 11. Propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

2. Correspondances du Bureau

Les correspondances sont consultables par les Conseiller-e-s auprès de la Secrétaire du Conseil communal.

Démission de Mme Nicole Schnegg au 30 juin 2018, suite à son élection tacite du 30 avril 2018 en tant que Conseillère municipale.

3. Communications du Bureau

Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.

Lundi 26 mars dernier, le Bureau a discuté d'une demande de la Municipalité au sujet de l'heure des séances de commission (passer de 20h30 à 20h). Le Bureau suggère que l'habitude reste à 20h30 étant donné des difficultés d'horaire pour certaines personnes (exploitant-e-s agricoles, pendulaires, horaire familial ou autres). La ou le 1^e membre de la commission, sur approbation des membres de la commission, peut cependant modifier l'heure, sans oublier d'en informer le Greffe municipal.

Suite à la démission de notre Syndic (au 30 juin 2018) et afin de pouvoir organiser un apéritif dînatoire après le Conseil en son honneur, la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le samedi 23 juin à 8h30 au lieu du jeudi 26 juin. Les séances de commission auront lieu entre le 4 et le 8 juin, les groupes se tiendront le 18 juin, le bureau se réunira le 24 mai.

Lors du Conseil communal du 23 juin il sera procédé à la désignation des membres du Bureau et de la CoGeFi. Mme la Présidente remercie les membres du Bureau pour leur travail de prospection au sein de leur groupe respectif afin que les candidatures soient prêtes pour la séance du 23 juin.

Election à la Municipalité : Mme la Présidente informe l'Assemblée que Mme Nicole Schnegg, PLR, candidate unique lors du délai de dépôt des listes, a été élue tacitement à la Municipalité pour la fin de la législature 2016-2021. Elle sera assermentée lors du Conseil communal du 23 juin et entrera en fonction le 1^{er} juillet prochain. Mme la Présidente remercie Mme Nicole Schnegg pour son engagement et lui souhaite de trouver de la satisfaction dans l'accomplissement de sa fonction.

Election à la Syndicature : délai de dépôt des listes fixé au 11 juin 2018, élection agendée au 08 juillet 2018 si plusieurs candidatures sont proposées.

4. Communications de la Municipalité

Voir le détail sur www.chateaudoex-admin.ch > Politique > Conseil communal > séance du 03 mai 2018

M. Charles-André Ramseier, Syndic

Présidence de la Fondation Pôle Santé Pays-d'Enhaut

Convention de collaboration transcantonale Vaud-Berne sur l'axe
Pays-d'Enhaut - Saanenland

M. Christian Daenzer

Forts de La Braye

M. Stéphane Henchoz

Préavis No 5/2014 - Demande de crédit pour l'assainissement de la fosse et de la fumière du chalet d'alpage communal des Coullaytes » : Dépassement de crédit

5. Approbation procès-verbaux des séances du 15 février et du 15 mars 2018

PV du 15 février 2018, **M. Alain Rossier** complète son intervention dans les propositions individuelles (p.163) en mentionnant l'association Schweizer Patenschaft für Berggemeinden (Parrainage suisse pour les communautés de montagne, www.patenschaftberggemeinden.ch).

PV du 15 mars 2018, **M. Xavier Ecoffey** précise qu'il a participé à la Commission de Gestion-Finances pour l'étude du Préavis 04-2018. Son nom est ajouté au PV (page 167).

La parole n'est pas/plus demandée.

Les procès-verbaux des séances du 15 février et du 15 mars 2018 sont acceptés à l'unanimité avec le complément d'information et la correction susmentionnés.

6. Préavis No 5 Demande de crédit pour la réactualisation du projet de plan partiel d'affectation (PPA) « En Glacière »

Commission :

M. Pierre-Alain Gorgé, 1^{er} membre - Rapporteur M. Pierre-François Mottier
Mme Bernadette Rochat-Henchoz, MM. Christian Raymond, Claude-Eric Rossier

Délégation municipale :

M. Charles-André Ramseier, Syndic, M. Christian Daenzer

Rapport de Commission - séance du 16 avril 2018

Lecture : **M. Pierre-François Mottier**

A l'unanimité de ses membres, la Commission propose d'accepter le Préavis 05-2018 tel que présenté.

Discussion

M. Claude Schnegg constate que le rapport soulève à plusieurs reprises l'urgence de l'entrée en vigueur de ce PPA afin que les activités de l'hiver 2018-2019 soient autorisées. Les délais pourront-ils être tenus ?

M. Christian Daenzer, Municipal, a bon espoir que l'adoption de ce PPA soit proposée en octobre 2018 au Conseil communal. Le Conseil d'Etat, constatant que les autorités ont fait leur maximum pour finaliser ce dossier, ne posera probablement pas de problème.

La parole n'est plus demandée.

Vote

Le Préavis 05-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 05/2018 du 13 mars 2018;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la réactualisation du projet de plan partiel d'affectation (PPA) « En Glacière ».
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 43'500.00
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire
- D) **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 4'350.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'087.50 la première année, selon les conditions actuelles.

7. Préavis No 6 Demande de crédit pour le démantèlement du télésiège Gérignoz – Tête des Mourriaux

Commission :

M. Yves-Julien Delessert, 1^e membre - M. Philippe Rosat, Rapporteur
MM. Carlos Almeida, Michel Berdoz, Régis Henchoz

Délégation municipale :

MM. Christian Daenzer, François Jaquillard

Rapport de Commission - séance du 17 avril 2018

Lecture : **M. Philippe Rosat**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose de refuser le Préavis 06-2018.

Amendement municipal

M. François Jaquillard, Municipal, dépose un amendement afin de corriger une faute de frappe dans le « décide », au point D) : CHF 1'863.00 au lieu de CHF 1'863'00.00

Discussion

M. Michel Jequier comprend la pertinence des arguments évoqués par la Commission. Il reconnaît que ce type de préavis ne ramène aucune valeur ajoutée, mais il le soutient pleinement, pour les raisons suivantes :

- le préavis démontre le sérieux du travail mené pour la réalisation de ce projet, travail qui a permis d'obtenir une subvention extraordinaire puisqu'elle n'est liée à aucune obligation légale ;
- l'investissement prévu a été planifié, à hauteur de CHF 100'000 : c'est lors de la discussion du Budget communal 2018 qu'il aurait fallu intervenir en cas de désaccord ;
- cet investissement est inéluctable, il ne pourra pas être repoussé durablement. Son refus représenterait un mauvais message, faisant croire à un hypothétique redémarrage des remontées mécaniques ;
- les conditions de financement de cet investissement sont raisonnables ; il s'attendait à un montant nettement supérieur ;
- le « décide » du préavis est suffisamment clair : il inscrit la subvention cantonale. Si ce montant n'était pas atteint, un nouveau préavis sera présenté au Conseil : les risques financiers sont limités.

M. Michel Jequier espère que l'Assemblée soutiendra ce préavis, afin de pouvoir régler enfin cette situation.

M. Jean-Louis Rossier demande si la vente de cette installation a été étudiée. Cette possibilité avait été évoquée lors de la présentation du rapport d'étude au sujet du projet « La Braye 2038 » (Conseil communal, séance d'information du 12 avril 2017).

M. François Jaquillard, Municipal, informe que cette installation n'est pas débrayable et qu'elle ne représente donc pas un intérêt. Certains éléments (les sièges ?) pourraient peut-être être revendus ; l'offre calculée pour le démantèlement tient certainement compte de la valeur potentielle de ce matériel.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, ne comprend pas la stratégie de la Commission. L'Office fédéral des transports (OFT) impose le démantèlement d'une installation après 3 ans. Or, l'exploitation de cette installation a cessé il y a 6 ans, à cause du manque de neige. Entre-temps, Télé-Château-d'Œx SA (TCO SA) a ôté le câble. Il n'y a plus de négociation possible avec l'OFT à ce sujet. C'est pourquoi le SPECo (Service de la promotion économique et du commerce) a été contacté afin de négocier une subvention, qu'il a octroyée sans aucune obligation légale ou réglementaire. En conclusion, cette opération est obligatoire et la solution financière existe. M. Charles-André Ramseier ne comprend dès lors pas le refus unanime de la Commission.

Concernant la remontée des Monts-Chevreuil, les autorités communales interviennent depuis 5 ans auprès du canton, qui légifère au sujet des installations tractées, afin de suspendre l'obligation de démanteler, dans l'attente du développement de différents projets étudiés au niveau régional. Or, étant donné la situation actuelle, la question du démantèlement des Monts-Chevreuil va à nouveau se poser.

M. Philippe Rosat, rapporteur de la Commission, rappelle que les commissaires, comme indiqué dans le rapport, sont conscients de l'obligation de démonter ces installations. Le refus ne porte pas sur le principe du démantèlement, mais sur son coût.

Le refus découle principalement des éléments suivants : aucun soutien pour le ski dans le cadre du projet Alpes vaudoises 2020 ; coûts importants engendrés par les intempéries de janvier 2018 : limiter les dépenses et signaler au Canton que la Commune n'a pas les moyens financiers de démanteler ; pas d'urgence : espoir de regrouper les frais et de réaliser quelques économies en réalisant le démantèlement de toutes les remontées mécaniques qui devront peut-être être démontées à l'avenir.

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que la Municipalité a reçu l'avis de l'OFT après la séance de Commission. Cet avis impose le démantèlement dans les trois mois. Il autorise cependant le maintien de la station de départ. En cas de refus de ce préavis, de nouveaux frais d'étude seront nécessaires afin d'établir un nouveau concept de démantèlement.

Mme Céline Baux soutient les conclusions du rapport de la Commission et refusera ce préavis. Elle évoque les arguments développés plus haut par M. Philippe Rosat, en insistant sur le fait qu'il ne faut pas se laisser impressionner par les injonctions de l'OFT : il serait possible de signifier à cet office que les autorités attendent d'avoir une vision globale au sujet de l'avenir de l'ensemble des remontées mécaniques de La Braye.

En plus, l'acceptation de ce démantèlement donne un signal négatif pour La Braye, risquant d'accélérer le démantèlement de toutes ses installations.

Au sujet de la subvention cantonale à hauteur de 50%, elle a souvenir d'échos entendus il y a quelques années selon lesquels le canton était prêt à octroyer un soutien plus important.

M. Colin Rossier, engagé durant de nombreuses années dans la gestion de TCO SA, abonde dans le sens de Mme Céline Baux. Il rappelle que le rapport d'étude présenté le 12 avril 2017 mentionne un montant de près de CHF 1 million pour le démantèlement de l'ensemble des installations ; c'est pourquoi la participation du canton à hauteur de 50%, qui, dans son souvenir devait être supérieure, voire totale, n'est pas satisfaisante.

M. Alain Rossier, tout comme **Mmes Nicole Schnegg** et **Yvonne Wespi**, estime que le fait d'attendre va engendrer une augmentation des coûts, engendrée notamment par l'augmentation des exigences légales. Président de la Commission de Gestion-Finances, il est très sensible aux finances communales, et c'est sans motivation qu'il soutient ce préavis. Il rappelle que la Commune est propriétaire de ces installations et il salue la participation du Canton. Pour La Braye il y a peut-être encore un espoir, mais le télésiège de Gérignoz, depuis sa construction en 1984, n'a jamais fonctionné. Sans compter que cette installation, arrêtée depuis 6 ans, a un impact esthétique négatif sur le paysage.

M. Maxime Lenoir estime que la subvention de 50% devrait être garantie, voire même augmentée. Il suggère en outre de légaliser la place de parc et la station de départ à Gérignoz avant de débiter le démantèlement. Il ne soutiendra pas ce préavis.

Mme Véronique Jaquillard estime pour sa part que si un PPA doit être établi, il doit non seulement légaliser la place de parc à Gérignoz, mais également l'ensemble des remontées mécaniques de La Braye au cas où elles peuvent être maintenues.

Mme Yvonne Wespi craint que les coûts des travaux ne soient sous-estimés, notamment au vu du coût de l'hélicoptère. Cependant elle soutient ce préavis afin d'aller de l'avant. Cette thématique doit être traitée par étapes.

M. Didier Morier, Président du Conseil d'administration (CA) de TCO SA, rappelle que TCO SA loue les installations. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt en tant que partie prenante du bail à ferme, il s'abstiendra pour ce vote.

M. Christian Daenzer, Municipal, rappelle qu'il y a 2 ans, après de nombreux échanges de courrier avec l'OFT et d'entente avec le CA de TCO SA, il avait été décidé d'enlever le câble afin d'éviter des désaccords au sujet des autres remontées de La Braye. Cette opération a été financée par la Commune.

M. François Jaquillard, Municipal, confirme que « plus tard = plus cher », à moins de reporter ce démantèlement sur une trentaine d'années... La subvention cantonale risque d'être diminuée car à l'avenir d'autres infrastructures devront être démantelées dans le canton, ainsi que Les Monts-Chevreuil au Pays-d'Enhaut. En tant que propriétaire, la Commune devrait payer l'entier du démantèlement.

En outre, l'augmentation des exigences légales - notamment pour la remise en état du terrain - a effectivement été constatée au fur et à mesure des démantèlements qui ont eu lieu antérieurement, au Saanenland et à La Videmanette. Pour conclure, M. François Jaquillard rappelle qu'en cas de dépassement des coûts, un nouveau préavis sera présenté au Conseil communal.

Mme Francine Morier demande quand le montant de subvention sera confirmé. Même si un préavis sera à nouveau présenté, l'argent sera dépensé.

M. Christian Daenzer, Municipal, affirme que les travaux ne vont pas démarrer avant que le Canton ait confirmé son soutien.

La parole n'est plus demandée.

Vote amendement municipal

L'amendement municipal, correctif purement formel, est accepté à la majorité moins 1 avis contraire et 4 abstentions.

Vote du préavis

Le Préavis 06-2018 est accepté à la majorité par 24 voix favorables, 19 avis contraires et 5 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 06/2018 du 13 mars 2018;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e amendé

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux de démantèlement du télésiège Gérignoz – Tête des Mourriaux.
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 149'000.00.
- C) **De financer** ce montant par :
 - une subvention de l'ordre de 50%, soit CHF 74'500.00 ;
 - un emprunt bancaire pour le solde de CHF 74'500.00 dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- D) **D'amortir** le montant de l'investissement net, soit CHF 74'500.00, sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'450.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'863.00 la première année, selon les conditions actuelles.

8. Préavis No 7 Demande de crédit pour la création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Commission :

Mme Anne-Isabelle Mottier, 1^e membre - Mme Karine Raynaud Rossier, Rapporteuse
Mme Susanne Germann, MM. Luis Ferreira, Sébastien Martin

Délégation municipale :

MM. Eric Fatio, François Jaquillard

Rapport de Commission - séance du 18 avril 2018

Lecture : **Mme Karine Raynaud Rossier**

L'ensemble de la Commission propose d'accepter le Préavis 07-2018 tel que présenté.

Discussion

M. Pierre-François Mottier estime le montant de CHF 67'000 destiné au cloisonnement du bureau et au mobilier des enfants démesurément élevé.

M. Eric Fatio, Municipal, précise que c'est l'offre la meilleur marché qui a été sélectionnée. Il s'agira de mobilier en bois vernis qui comportera de nombreuses armoires et qui sera construit sous pente, avec un espace à cloisonner jusqu'au plafond et dans les coins.

M. Didier Morier cite, en page 2 du Préavis : « ... il a été prévu que la Commune de Château-d'Oex investisse pour la totalité des besoins et se fasse rembourser jusqu'à concurrence de CHF 42'000.00 maximum,

soit 10 ans de location de cette salle à raison de CHF 350.00 par mois ». La valeur de ce loyer comprend uniquement la valeur du capital, de l'investissement : qui paye les intérêts de ce montant ?

M. Eric Fatio, Municipal, précise que ce chiffre résulte d'une répartition consensuelle entre les trois Communes comprenant les besoins évalués pour les trois prochaines années ainsi qu'une répartition des subventions de la Fondation cantonale pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE). Château-d'Oex investit dans ses propres locaux, comme le font les autres Communes. Dans ce projet, notre Commune investit au maximum CHF 42'000, calculé sur 10 ans sur la base du prix de la location des locaux, sans la conciergerie ni le chauffage. Les intérêts de la dette n'ont pas été comptés ; ce montant est estimatif et ne sera peut-être pas atteint effectivement.

M. Philippe Rosat demande, si le préavis est accepté, comment seront financés les salaires et les frais liés à cet accueil.

M. Eric Fatio, Municipal, rappelle que le Budget communal 2018 prévoit 6 mois de frais de fonctionnement, pour la 1^e étape de l'UAPE (cf. Conseil communal du 02 décembre 2017) ; idem pour Rougemont et pour Rossinière. Les explications liées au financement et au subventionnement de l'UAPE sont données dans le rapport de la Commission. M. Eric Fatio ajoute que la FAJE, qui subventionne les réseaux d'accueil de jour dans le canton, a augmenté ses contributions, passées de 22% à 25-26% de la masse salariale. En conclusion, cette UAPE représente un nouveau système, qui comporte encore des inconnues. L'objectif est de répondre aux besoins avérés. Les ajustements se feront au fur et à mesure. Prochaine échéance : budget 2019.

Mme Francine Morier, constatant que ce local est utilisé par les devoirs surveillés, demande si un loyer supplémentaire est prévu.

M. Eric Fatio, Municipal, répond que non. Les devoirs surveillés seront déplacés, mais une partie des élèves feront leurs devoirs dans le cadre de l'UAPE.

Mme Sylviane Clot se dit tout à fait acquise à cette UAPE, qu'elle estime urgente car de nombreux enfants sont livrés à eux-mêmes en dehors du temps scolaire. Elle regrette vivement que l'école à journée continue n'ait pas été instaurée en même temps, permettant de diminuer le nombre de déplacements pour les enfants et de concentrer les heures d'école.

M. Alain Rossier apporte son soutien au préavis. Il se demande toutefois si cette UAPE ne porte pas préjudice à l'accueil en milieu familial (« Mamans de jour ») ?

Mme Véronique Jaquillard rappelle que la même inquiétude avait été exprimée lors de la création du Bout'ficelle. Il s'est avéré que les différentes offres de garde sont en fait complémentaires et permettent aux familles de faire des choix différents, sans compter que la demande pour les places d'accueil est en augmentation et qu'il est compliqué pour certaines accueillantes en milieu familial d'assurer le transport d'enfants à amener ou à aller chercher à l'école. Mme Véronique Jaquillard est très favorable à l'UAPE, afin d'éviter aux enfants de rester de trop longues périodes sans accompagnement parental.

M. Eric Fatio, Municipal, ajoute encore que l'accueil en milieu familial restera le principal type d'accueil à Rossinière et à Rougemont ; le réseau est même à la recherche d'accueillant-e-s supplémentaires.

Quant à l'école à journée continue, elle ne répond actuellement pas à la majorité des demandes parentales (sondage réalisé en 2017). La solution proposée par l'UAPE répond à la fois aux 40% des familles qui nécessitent un accueil et aux familles qui préfèrent le statut quo (60%). En outre, l'école à journée continue ne permet pas de réaliser des économies :

les transports scolaires sont subventionnés à près de 62% par la thématique des transports (péréquation intercommunale). L'école à journée continue ne permettrait de supprimer que 8 transports sur 18 et induirait un coût supplémentaire pour l'organisation des repas. Sans compter les pertes d'emploi pour les entreprises de transport. L'UAPE sera organisée en fonction de l'évolution de la situation : si le nombre de famille demandant le repas de midi augmente, la suppression des transports sera évaluée. Au final, la solution proposée dans ce préavis est la plus avantageuse.

La parole n'est plus demandée.

Vote

Le Préavis 07-2018 est accepté à la majorité, 2 avis contraires et 1 abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 07/2018 du 13 mars 2018;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à créer une unité d'accueil pour écoliers au 3^{ème} étage du Collège Henchoz.
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 114'000.00.
- C) **De financer** ce montant par :
 - une subvention, de la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), de l'ordre de CHF 30'000.00 ;
 - un emprunt bancaire pour le solde de CHF 84'000.00, dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- D) **D'amortir** le montant de l'investissement net, soit CHF 84'000.00, sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF 8'400.00 par année, la première fois, normalement au budget 2020. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 2'100.00 la première année, selon les conditions actuelles.

- 9. Préavis No 8** Demande de crédit pour la reprise d'une partie de l'inventaire et divers travaux d'entretien à l'Hôtel de Ville de Château-d'Œx, bâtiment propriété communale

Commission :

Mme Céline Baux, 1^e membre - Mme Yvonne Wespi, Rapporteuse
M. Nicolas Burri, Mmes Véronique Jaquillard, Armelle Morier

Délégation municipale :

M. Christian Daenzer
M. Xavier Féal, Adjoint au Service des travaux

Visite des lieux en compagnie des exploitants, Mme Debbie Rochat et M. Patrick Théry

Rapport de Commission - séance du 19 avril 2018
Lecture : **Mme Yvonne Wespi**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter le Préavis 08-2018 tel que présenté.

Amendement municipal

M. François Jaquillard dépose cet amendement afin de corriger le point D du « décide » : budget 2019, et non budget 2919.

Discussion

Mme Bernadette RoCHAT-Henchoz est d'avis qu'un problème éthique est lié avec ce préavis, du fait du lien familial existant entre M. Christian Daenzer, Municipal, et l'un des exploitants de l'Hôtel de Ville. Elle relève d'autre part que l'exploitant précédant avait installé la terrasse à ses frais. Elle demande pourquoi il est accordé aux tenanciers actuels de pouvoir en bénéficier gracieusement. En conclusion, Mme Bernadette RoCHAT-Henchoz votera contre ce préavis.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, explique que ce sujet a été discuté au sein de la Municipalité. La position de M. Christian Daenzer a toujours été claire, transparente et honnête ; il a toujours défendu les intérêts communaux. Pour la Municipalité, il n'y a pas de souci éthique dans ce projet.

Mme Véronique Jaquillard informe que la Commission s'est également posé la question soulevée par Mme Bernadette RoCHAT-Henchoz. Elle rappelle que les calculs ont été établis par Gastroconsult SA sur la base de listes claires ; il n'y a aucun risque de collusion entre le Municipal et le tenancier.

M. Claude Schnegg demande ce qui est mis en péril par rapport à la location actuelle si le préavis est refusé.

M. Christian Daenzer, Municipal, répond que le montant de CHF 57'000 a déjà été versé à Cogest'ems, locataire précédant, sur la base des conseils de Gastroconsult SA. L'objectif de la Municipalité était de favoriser une transition sans fermeture de l'établissement et de fournir un instrument de travail équilibré, avec l'assurance que le loyer soit payé.

M. Philippe Rosat estime que les autorités communales ont été favorables à l'ancien exploitant, Cogest'ems SA : vente du bâtiment du Progrès à un prix peu élevé (Préavis 21, *Conseil communal du 17 novembre 2016*), fermeture de l'Hôtel de L'Ours puis de la Brasserie. Il regrette vivement cet état de fait. Il estime que dans le cas de ce préavis, qu'il refusera, le retour aurait pu être favorable à la Commune.

Mme Céline Baux, 1^e membre de la Commission, se dit choquée qu'un montant du préavis soit déjà financé avant étude et approbation. Elle estime qu'un délai aurait pu être négocié avec l'ancien exploitant dans l'attente de la décision du Conseil. Elle soutient cependant ce préavis et relève le courage des nouveaux exploitants.

M. Pierre-Alain Gorgé demande qu'au lieu de parois vitrées, des rideaux de douche soient maintenus dans la salle de bain de la chambre adaptée aux personnes à mobilité réduite.

La parole n'est plus demandée.

Vote amendement municipal

L'amendement municipal, rectifiant une erreur de frappe, est accepté à l'unanimité.

Vote du préavis

Le Préavis 08-2018 est accepté à la majorité, 3 avis contraires et 1 abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 08/2018 du 13 mars 2018;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e amendé

- A) **D'autoriser** la municipalité à reprendre une partie de l'inventaire de l'Hôtel de Ville, propriété communale, et à entreprendre, dans dit établissement, des travaux d'entretien.
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 65'500.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- D) **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 6'550.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'662.50 la première année, selon les conditions actuelles.

10. Interpellation Pierre-François Mottier - rapport des trois communes Pays-d'Enhaut sur l'avenir des infrastructures touristiques

Mme la Présidente lit à l'Assemblée l'article 59 du Règlement du Conseil communal afin de rappeler la définition d'une interpellation et son traitement.

L'interpellation de M. Pierre-François Mottier est soutenue par 5 Conseiller-e-s dont les noms figurent sur le document signé et daté remis à Mme la Présidente et transmis ensuite au Greffe pour archivage : Mmes Céline Baux, Francine Morier, MM. Nicolas Burri, Yves-Julien Delessert, Didier Morier, Christian Raymond.

M. Pierre-François Mottier détaille son interpellation, qui demande à la Municipalité de bien vouloir informer le Conseil communal du 23 juin 2018 au sujet du rapport transmis au Conseil d'Etat au printemps 2017 sur l'avenir des infrastructures touristiques.

Ce rapport donne en effet une ligne stratégique, politique et économique des infrastructures pour les années futures et pour le développement touristique de notre région.

Il lui paraît primordial que les membres du Conseil communal puissent prendre connaissance de ce rapport.

Beaucoup de citoyen-ne-s questionnent les élu-e-s et il est parfois difficile de leur répondre de manière claire et précise sur l'orientation que Château-d'Oex et les Communes damounaises désirent prendre. Ce document, bien que comportant à son avis certaines inexactitudes, a néanmoins le mérite d'être clair.

M. Pierre-François Mottier explicite sa démarche de la manière suivante :

Il constate avec regret qu'au Grand Conseil, la représentation au sujet du ski à Château-d'Oex s'est maintenant réduite uniquement au parc d'apprentissage.

Durant de nombreuses années, il était reproché aux autorités exécutives de ne pas avoir de vision stratégique. Or, le rapport faisant l'objet de son interpellation établit maintenant une ligne de conduite, qui a été transmise au Conseil d'Etat, via la SPECo, sans information ni discussion au Conseil communal. Il a l'impression que pour préserver les susceptibilités et/ou les intérêts des un-e-s et des autres, le non-dit prévaut souvent. Il souhaite que le Conseil communal et la population, via le Journal du Pays-d'Enhaut, soient informés non seulement sur les aspects économiques des infrastructures en général et des remontées mécaniques de La Braye en particulier, mais également au sujet de la vision politique, communale et régionale. En conclusion, M. Pierre-François Mottier ne remet pas en cause la décision municipale du 12 avril 2017, mais il demande que les Conseiller-e-s puissent avoir connaissance de ce rapport et comprendre les lignes directrices fixées pour l'avenir.

Mme la Présidente précise qu'une discussion au sujet de cette interpellation aura lieu lors du prochain Conseil, après obtention de la réponse municipale.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, confirme que le Conseil communal sera informé de ce rapport lors de la séance du 23 juin 2018, avant que des informations ne soient publiées dans le Journal du Pays-d'Enhaut.

11. Propositions individuelles

M. Didier Morier, en sa qualité de Président CA de TCO SA, dresse le bilan de l'hiver 2017-2018, en commençant par rappeler que TCO SA appartient à la Commune. Le pari a été relevé, la situation est réjouissante, avec un léger bénéfice attendu (les comptes sont en cours de bouclement). Il informe également que les écoles ont pu bénéficier de la gratuité du ski à La Braye cette saison car elles n'avaient pas le budget pour financer cette activité. TCO SA ayant reçu mandat de gérer et d'exploiter le « Jardin d'Oex Neiges » en Glacières, M. Didier Morier informe que les coûts ont été maîtrisés. Quant au parking de la clientèle de La Braye, la Municipalité a décidé en date du 15 décembre d'en supprimer la gratuité.

Le Conseil d'administration poursuit sa réflexion afin de faire face aux impératifs complexes et aux nombreuses inconnues. Une équipe travaille encore sur le projet *Edelweiss Paradise*, en collaboration avec la Municipalité, afin de trouver une solution d'avenir car le potentiel de développement est prometteur. Le Conseil communal sera informé au fur et à mesure.

M. Colin Rossier, constatant que le Préavis 06-2018 a été accepté et supposant que le responsable du projet de démantèlement sera le chef technique actuellement en fonction, demande qui financera son salaire étant donné la fin du soutien financier communal à TCO SA et la représentation municipale qu'il estime problématique au CA de TCO SA (cf. Conseil communal du 02 décembre 2017). Quelle est la vision municipale à ce jour ? Convention à établir très rapidement ou séparation totale et dénonciation du bail, qui doit se faire au printemps (15 mai pour le 15 novembre) ?

M. François Jaquillard, Municipal, informe que le bail à ferme (garantie de déficit devenue subvention annuelle, location des installations, assurances...) a été dénoncé. La Municipalité et le Conseil d'administration de TCO SA se sont rencontrés à plusieurs reprises pour le suivi de la saison d'hiver et pour la gestion du « Jardin d'Oex Neiges ». Les discussions se poursuivent entre les deux parties, car de nombreuses questions sont encore ouvertes (rachat des actions, vente des installations) et des échéances précises et contraignantes se profilent à court terme (mise aux normes de l'épuration des eaux usées du restaurant, révisions des installations...). Le Conseil communal en sera informé et devra se prononcer

puisque ces actifs, qui devront être amortis en cas de vente, sont inscrits aux comptes communaux : CHF 3'241'000 d'actifs, CHF 200'000 d'actions.

Mme Véronique Jaquillard apprend avec regret que la gratuité du parking ne sera plus offerte à la clientèle de La Braye. Qui est propriétaire de l'horodateur et combien coûte-t-il ?

Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, rappelle que des discussions ont eu lieu à plusieurs reprises au Conseil communal au sujet des parkings, et au sujet de l'équilibre financier de ces infrastructures, qui fait aussi l'objet de ses réflexions. Elle rappelle que le parking est payant dans la plupart des stations de ski et que le règlement communal sur le stationnement ne prévoit pas la gratuité pour la clientèle de La Braye. D'autres prestations et qualités de notre village peuvent être mises en avant pour nos hôtes.

Concernant la propriété de l'horodateur et son coût, Mme Mary-Josée Rossier va se renseigner. Ce sujet sera aussi discuté avec le CA de TCO SA.

M. Pierre-François Mottier a récemment entendu parler d'un projet de collaboration avec La Videmanette dans le cadre de l'apprentissage du ski, après 4-5 jours. Il voit cette synergie d'un bon œil, estimant important qu'un parc d'apprentissage soit situé au départ des remontées mécaniques. Il s'agit en outre de penser régional et clientèle. Château-d'Œx pourrait conserver des infrastructures à La Landi pour l'événementiel, pour le festival des ballons, etc. Si le projet se réalise effectivement à La Videmanette, il estime qu'il serait opportun de réaliser le parc d'apprentissage à Rougemont.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, rappelle que malgré le peu de soutien au projet Alpes vaudoises 2020, la Commune a reçu des subventions pour un parc d'apprentissage du ski, dont la 2^e étape, prometteuse, est en voie d'étude. Ce parc se fera à Château-d'Œx et sera en outre intégré à une infrastructure cohérente pour l'événementiel.

Il confirme que deux membres du Ski-Club Rougemont ont présenté à la Municipalité le projet de création d'un nouveau stade de slalom, ouvert à la clientèle en matinée et l'après-midi pour les entraînements. Or, un stade de slalom ne convient pas à une progression d'apprentissage de ski. En outre, la Municipalité a répondu clairement que l'argent prévu pour le « Jardin d'Oex Neiges » sera investi en Glacière.

M. Régis Henchoz, membre du comité du Ski-Club Rougemont, informe que les écoles de ski de la région ont également été contactées au sujet du projet de nouveau stade de slalom, prévu depuis le départ de La Videmanette jusqu'au lieu-dit « Les Chevrettes », dans le cadre du PPA déjà existant. Il estime qu'il est effectivement possible d'apprendre à skier sur la liaison vers la route qui descend en direction des « Pierres blanches ».

Mme Céline Baux estime que la transition est compliquée entre le parc d'apprentissage et une piste bleue. Or, dans l'intérêt de la clientèle, de la promotion du ski et de l'accueil touristique, le lien entre les étapes de progression doit exister, jusqu'aux niveaux de ski plus élevés. Si le parc d'apprentissage du ski reste à Château-d'Œx, il faut prévoir un accompagnement des enfants qui passent à la prochaine étape.

Elle relève avec satisfaction la gratuité pour le ski des écoles durant la saison 2017-2018. Une réflexion est-elle prévue au budget de l'ASIPE pour le ski des écoles par la suite ?

Mme Céline Baux appuie en outre la question de M. Colin Rossier ; elle estime que le salaire du chef technique, pour ses activités liées au démantèlement, doit être payé par les finances communales, qui financent le démantèlement (Préavis 06-2018).

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que le principe de fonctionnement sera certainement identique à celui de la gestion du « Jardin d'Oex Neiges » : la Commune attribue un montant à TCO SA, qui gère le démantèlement. Mais cela doit encore être confirmé.

M. Didier Morier se dit très surpris par cette question de nouveau stade slalom et de ski moyen à Rougemont. Quel financement est prévu pour ce projet ? Une participation du FET (fond d'équipement touristique, Pays-d'Enhaut Région) a-t-elle été demandée ? D'un côté on paie pour démanteler une installation existante sur le site de La Braye, et de l'autre on investit pour en construire une nouvelle ? Le raisonnement lui paraît incohérent.

M. Maxime Lenoir se fait le porte-parole du Groupement d'initiative des Moulins, qui a tenu son Assemblée générale en avril dernier. Concernant l'édicule public, il demande quand il sera détruit et si la fontaine villageoise sera maintenue, ce que le Groupement souhaite. D'autre part, il évoque le projet de correction de La Torneresse (abaissement du lit du cours d'eau), depuis le secteur du stand de tir jusqu'à la passerelle de l'école. Ce projet, devisé à plus d'un million de francs, suscite des inquiétudes : le courant risque d'être plus fort, le déneigement sera plus compliqué, notamment derrière la Croix d'Or. Il se demande si la société de tir Armes réunies du Pays-d'Enhaut est au courant et quelle est la position de la Municipalité étant donné qu'une grande partie du secteur modifié concerne une propriété communale. M. Maxime Lenoir encourage les personnes intéressées à se renseigner lors de la prochaine mise à l'enquête.

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que la démolition de l'édicule public des Moulins sera mise à l'enquête et que le maintien ou non de la fontaine n'est pas encore été décidé. Il se dit cependant favorable à son maintien.

M. Eric Grandjean, Municipal, informe que les aménagements prévus sur la Torneresse sont obligatoires, conformément à la carte des dangers liés aux cours d'eau. Les propriétaires bordiers, y compris la société de tir des Armes réunies, ont été informés par la Direction générale de l'environnement (DGE). Le Service des travaux refuse encore de mettre ce projet à l'enquête car il souhaite la modification de certains aménagements. Une séance aura lieu début juin avec la DGE afin de préciser ce projet, qui sera ensuite mis à l'enquête.

Mme Francine Morier souhaite savoir quand la vente du bâtiment de l'ancienne gendarmerie sera finalisée.

M. Christian Daenzer, Municipal, indique que le bureau de géomètres va faire les relevés tout prochainement, jusqu'à la Grande salle, en prévision de l'élargissement de l'accès depuis la Salle de paroisse.

M. Colin Rossier réagit au changement de date du Conseil communal de juin, décidé d'entente entre le Greffe municipal et le Bureau du Conseil (information envoyée aux Conseiller-e-s par courriel le 04 avril 2018 et transmise en préambule à ce Conseil). Il se dit favorable à l'organisation d'une verrée pour remercier honorablement M. le Syndic avant son départ, mais il regrette ce changement de date, car il est souvent compliqué de concilier, surtout à court terme, les agendas professionnels, familiaux et personnels. Il aurait plutôt suggéré de fixer une séance supplémentaire à celle initialement prévue le 26 juin. M. Colin Rossier regrette vivement de ne pas pouvoir participer à la séance du 23 juin, durant laquelle l'Assemblée étudiera, entre autres, les comptes communaux 2017 et recevra l'information demandée par l'interpellation de M. Pierre-François Mottier au sujet des infrastructures touristiques régionales.

Mme Bernadette Rochat-Henchoz aimerait savoir où en est le plan de dézouage à La Lécherette et s'il y a des oppositions (cf. [PV Conseil communal du 13 octobre 2016](#)).

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que le dézouage a été validé par le Conseil d'Etat, les recours ayant été levés auparavant après discussion avec les opposant-e-s. Le PPA de La Lécherette est donc entré en vigueur.

D'autre part, il regrette les critiques émises par rapport au changement de date du Conseil de juin, estimant que M. le Syndic s'est investi sans compter pour la Commune durant ces sept années.

M. Nicolas Mottier demande à quelle date les travaux d'amélioration et de réfection de la route du fond de l'Etivaz vont débiter, ceci afin que les amodiatrices et amodiateurs puissent être informé-e-s rapidement en vue des montées à l'alpage.

M. Eric Grandjean, Municipal, ajoute que ces travaux concernent également les conduites d'adduction d'eau. La mise à l'enquête est terminée mais une remarque de la Municipalité et une demande de la Confrérie des eaux des Follys doivent encore être discutées. Donc, si les travaux se font cette année, ils ne débiteront pas avant l'automne.

M. Régis Henchoz évoque les travaux aux Monnaires pour le projet de construction de l'ECA, qui ont débuté début avril. Depuis deux semaines, la parcelle est clôturée et le parking supprimé. Les véhicules des entreprises du chantier et des véhicules privés se parquent le long des treillis, à l'extérieur du chantier. Etant donné l'important trafic existant sur cet axe (COOP, manège, activités au chalet des Monnaires, pompiers, résident-e-s, ...), M. Régis Henchoz estime la situation problématique. Il demande que la Municipalité intervienne.

Mme Mary-Josée Rossier le remercie pour cette information. Elle va voir ce qu'il en est.

M. Didier Morier demande ce qu'il est advenu suite à un courrier assez abrupt, fin 2017, adressé à la Municipalité par celle de Rougemont concernant l'ouverture de la Brayé pour la saison 2017-2018.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, informe que suite à ce courrier, une séance a eu lieu avec la Municipalité de Rougemont et qu'elle s'est bien déroulée. Puisque le FET a été mentionné, M. le Syndic informe que ce fond soutient le « Jardin d'Oex Neiges » à hauteur de CHF 150'000 par année et qu'il est principalement engagé sur le financement du Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, à hauteur de CHF 950'000, projet également soutenu par un montant de CHF 750'000 à fonds perdus octroyé par l'Etat. Concernant le projet de nouveau stade de slalom à Rougemont, il imagine que le financement est en cours d'étude ; le FET n'a à ce jour pas été sollicité pour ce projet. M. le Syndic se dit en outre désolé des problèmes engendrés par le changement de date du Conseil de juin afin de passer ensuite un moment sympathique et convivial.

M. Maxime Lenoir regrette lui aussi de ne pas pouvoir participer au Conseil et à la cérémonie de départ de M. le Syndic. Il souligne que chaque Conseiller-e apprécie à sa juste valeur l'engagement de M. Charles-André Ramseier.

M. Claude-Eric Rossier, en vue de l'établissement de la taxe sur la distribution de l'eau, rappelle que les exploitations agricoles sont de grandes consommatrices d'eau, car une vache en boit près de 120 litres par jour. Est-il prévu de fixer des taxes différenciées ? Le Conseil communal va-t-il participer à la définition de ces taxes ?

M. Eric Grandjean, Municipal, rappelle que la Loi et les règlements sur la distribution de l'eau sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2013 (voir aussi le règlement-type). Le Conseil communal s'exprimera sur le règlement communal et sur le montant maximal des taxes, sur la base de la proposition qui sera établie par la Municipalité et par les confréries des eaux avant d'être validée par les services cantonaux, le Conseil d'Etat et le service fédéral de Surveillance des prix. Le processus sera donc assez long. Il est possible de voir le règlement adopté par la Commune de Rossinière. Le principe sera de fixer un montant maximal pour les taxes. La taxation différenciée (agriculture, enneigement artificiel, patinoire, piscine p.ex.) est hors

obligation légale : il peut y avoir un tarif différencié, fixé par le concessionnaire, c. à d. les confréries des eaux.

M. Eric Fatio, Municipal, concernant la pratique et le financement du ski scolaire : la réflexion est actuellement en cours au sein du comité de l'ASIPE (Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut) en vue du budget 2019. Il fait également référence à un arrêté du Tribunal fédéral au sujet du financement des camps de ski (décembre 2017).

M. Eric Fatio, dans le cadre du label « Commune en santé » que Château-d'Œx a reçu en novembre 2015, informe qu'une leçon de gymnastique « communautaire » est organisée ce samedi à la Grande salle.

M. Didier Morier demande dans quelle mesure la Municipalité est informée au sujet des projets de cartes de zones de tranquillité¹ sur le territoire communal. Il craint que le territoire communal soit mis sous cloche par ce type d'action.

M. Christian Daenzer, Municipal, confirme que trois rencontres ont eu lieu à Aigle avec les Communes des Alpes vaudoises. La délégation municipale a d'abord été épouvantée par ce projet. Par la suite, une rencontre a été organisée au Pays-d'Enhaut (Groupe 1 Château-d'Œx - Rougemont - Rossinière) avec Mme Najla Naceur, Cheffe section Stratégie et suivi DGE-BIODIV. L'accord pour notre Commune concerne les deux zones franches fédérales et une petite zone, négociée notamment avec le Club Alpin Suisse à la falaise de la Sarouche. D'autres zones sensibles sont répertoriées en tant que zones d'alerte, au cas où une intervention importante était prévue à ces endroits, mais elles ne font pas partie des zones de tranquillité.

Mme Céline Baux a étudié le dernier projet en date, qui lui paraît moins effrayant que le projet initial. Etant donné que dans la zone alluviale de la Sarine l'accostage des raftings est interdit, est-ce que les promenades sont toujours autorisées le long de la Sarine ?

M. Christian Daenzer, Municipal, rappelle que les berges de la Sarine sont déjà concernées par un PPA et qu'elles ne sont pas touchées par les zones de tranquillité. Il rappelle également qu'une servitude a été signée par huit propriétaires du périmètre de la Sarine entre Les Granges d'Oex et les Granges afin de permettre l'entretien et le passage à pieds.

M. Nicolas Mottier, en tant qu'agriculteur, demande qu'à l'avenir les autorités communales soient très réticentes face à ce type de procédé imposé par l'Etat afin de ne pas entraver les pratiques agricoles traditionnelles de la région.

M. Didier Morier évoque des reportages réalisés au sujet de ces zones de tranquillité, p.ex.

www.rts.ch/play/tv/19h30/video/vaud-les-zones-de-tranquillite-pour-la-faune-derangent?id=9158293&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da

Il estime que la situation paraît très ambiguë.

M. Stéphane Henchoz, Municipal, souligne qu'il s'agit d'un projet fédéral lié à l'obligation légale de protéger les animaux sauvages contre les dérangements (*Loi fédérale sur la chasse*, RS 922). Le canton de Vaud a refusé d'inscrire l'ensemble des propriétés appartenant aux

¹ www.zones-de-tranquillite.ch : indication cartographique, sur le territoire national, des zones protégeant la faune sauvage des dérangements causés, durant les périodes sensibles, par les activités touristiques, de sports et de loisirs en plein air. Carte mise à jour en janvier 2018 : www.zones-de-tranquillite.ch/wr400.php
Pour le canton de Vaud : www.label-vert.ch/actualites/post/-zones-de-tranquillite-de-la-faune
Pour les Alpes vaudoises, voir par exemple : www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/biodiversite/fichiers_pdf/DGE_BIODIV_Zones_de_Tranquillite_compte-rendu_seance_24_08_17.pdf

Pour la Confédération, Office fédéral de l'environnement (OFEV) : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/utilisation-durable-de-la-biodiversite/tourisme--sports-et-loisirs-en-plein-air.html

organismes de protection de la nature dans les zones de tranquillité, ce qui a rassuré M. Stéphane Henchoz sur la marge de manœuvre possible pour les autorités communales. Un règlement sera édité pour chaque zone de tranquillité. Concrètement, les mesures restrictives liées à ces zones limitent seulement certaines pratiques durant une période donnée, p.ex. interdiction de varapper à quelques endroits durant 2-3 mois, correspondant à la période de nidification d'oiseaux particuliers. Des mesures lui semblent cependant assez incompréhensibles (en zone alluviale : interdiction d'accoster, mais autorisation de se promener, de manger et de jouer au bord de l'eau...) et il fait part de ses doutes quant à la possibilité concrète de surveiller ces sites.

En conclusion, en faisant allusion avec humour à l'heure tardive et aux remarques liées au changement de date du Conseil de juin, **Mme Sylviane Clot** estime heureux que le prochain Conseil communal ait lieu samedi matin : elle préfère terminer les discussions à 15h plutôt qu'à 3h ☺

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente clôt la séance à 23h25 et remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur attention et pour la qualité des débats.

Prochain Conseil communal : **samedi 23 juin 2018**, suivi d'un apéritif dînatoire à l'Espace Ballon en l'honneur de M. Charles-André Ramseier, Syndic démissionnaire.

La Présidente
Sonia Ludi

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch